

**PLAN D'ETUDES-CADRE (PEC)  
CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES (CAS)  
DE PRATICIEN FORMATEUR HES-SO**

**→ But de la formation :**

La HES-SO propose cette formation postgrade afin de :

- fournir une formation correspondant aux besoins des praticiens formateurs et praticiennes formatrices (PF) et aux exigences de la formation pratique HES-SO
- développer la dimension identitaire liée à la HES-SO des PF
- faciliter la gestion du changement dans les lieux de la pratique professionnelle et dans les hautes écoles
- valoriser les travaux et développements réalisés dans les hautes écoles de la HES-SO pour la formation des PF
- relier le financement de la formation par le Fonds à une offre de formation contrôlée.

Le cours vise à développer chez les professionnel-le-s des filières et des domaines Santé et Travail social HES-SO les compétences nécessaires pour assumer les responsabilités et mener à bien les fonctions et les tâches de PF, telles que présentées dans le cahier des charges type correspondant.

**→ Compétences développées :**

■ Compétences en lien avec la pratique réflexive :

- analyser sa pratique professionnelle pour en dégager les divers savoirs et établir des liens entre des pratiques, des modèles et des théories
- conceptualiser cette pratique et transmettre les éléments constructeurs de celle-ci de même que les déterminants des choix, des décisions et des interventions
- élaborer une réflexion sur le sens des actes professionnels et partager celle-ci.

■ Compétences sociales et relationnelles :

- créer une relation pédagogique avec l'étudiant-e/stagiaire
- développer des moyens et des attitudes qui permettent d'aider et d'accompagner l'étudiant-e dans son projet de formation pratique.

■ Compétences pédagogiques :

- identifier et expérimenter les spécificités d'une pédagogie des adultes et de la relation pédagogique formateur-trice/formé-e
- développer les méthodologies et didactiques de la formation pratique : principes et formes, guidance, articulation et confrontation des situations d'apprentissage et de travail, etc.
- organiser des situations d'apprentissage et transmettre des savoirs variés.

■ Compétences organisationnelles :

- comprendre les cadres institutionnels – hautes écoles, lieu d'exercice professionnel – et en utiliser les différentes ressources
- aménager les différentes phases du processus d'accompagnement de l'étudiant-e.

■ **Compétences d'évaluation et d'auto-évaluation :**

- développer les modes de réalisation des évaluations - formatives et sommatives – et des bilans
- construire et développer son identité et sa fonction de PF au travers de l'analyse de sa propre situation et de l'actualisation ainsi que de la consolidation des savoirs et des ressources.

→ **Caractéristiques pédagogiques de la formation :**

Le CAS HES-SO de PF est une formation en alternance, de structure modulaire, permettant le recours à une offre de formation interprofessionnelle au travers de modules à composantes communes, partagées et spécifiques aux filières/domaines.

L'offre de formation est constituée de 3 modules dont les thématiques essentielles sont présentées ci-dessous. La réussite de la formation comprend donc la réalisation de ces modules et la production d'un travail de certification aux conditions définies dans le règlement d'études. Le travail de certification porte sur la fonction de PF et fait appel aux savoirs développés durant la formation.

La forme alternée de la formation – temps d'études répartis sur une année, entrecoupés de temps d'activité professionnelle et mise en place de dispositifs pédagogiques permettant l'exploitation, la synthèse, l'intégration des savoirs développés sur les différents lieux d'apprentissage - est propice aux mises en œuvre, aux expérimentations contrôlées, aux analyses de pratiques et à une construction professionnelle progressive. Elle favorise un recours à l'expérience et à des approches dynamiques suscitant la réflexion et l'implication.

Il faut souligner l'importance de la recherche de concordance entre approches et méthodes pédagogiques et savoirs développés. La pertinence et la cohérence sont les critères de choix qui président à la sélection de ces approches. Elles font largement appel à ce qui constitue actuellement des champs d'investissement important dans le domaine de la formation des adultes : analyse du travail, de la pratique et des pratiques, savoirs d'expérience, science-action et « connaissance dans l'action », etc.

La logique d'organisation de ce CAS, ses orientations et ses principes structurels et pédagogiques correspondent aux développements déjà présents et travaillés dans les formations initiales proposées par la HES-SO. Cette formation s'inscrit ainsi en continuité de la formation initiale de base et permet de favoriser un processus d'appropriation de valeurs identiques.

→ **Présentation des modules de formation :**

Le CAS HES-SO de PF est constitué de 3 modules de formation et inclus la réalisation d'un travail de certification permettant au praticien formateur de démontrer la compréhension et l'intégration des différents éléments de la formation.

<b>MODULES</b>	<b>Champ sanitaire et/ou social - Statut, rôle et fonction du/de la PF</b>	<b>Pratique réflexive et conceptualisation de la pratique</b>	<b>Apprentissage, pédagogie et évaluation</b>
<b>Nombre de crédits ECTS</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
	<b>+ Travail de certification : 2 crédits ECTS</b>		

Ce récapitulatif présente un « profil » convaincant de PF qui, tout en complétant et élargissant ses capacités de professionnel-le efficace et conscient-e, acquière les ressources et les compétences pédagogiques lui permettant de partager ses savoirs et d'accompagner un-e étudiant-e dans la constitution de sa « professionnalité ». Il faut souligner que cette image est en correspondance avec les besoins exprimés par les praticiens formateurs eux-mêmes et les praticiennes formatrices elles-mêmes.

L'ensemble de l'offre de formation est proposé sous forme interfilière. Toutefois, les organisateurs et organisatrices ont à charge de mettre en place les conditions permettant le développement de compétences liées aux aspects spécifiques d'expertise professionnelle ainsi qu'au partenariat avec les filières et les hautes écoles.

**→ Conditions d'admission au CAS :**

- Diplôme professionnel reconnu correspondant à la filière de l'étudiant-e, voire aux domaines HES-SO de la Santé ou du Travail social
- Bénéficiaire de 2 ans au moins d'expérience professionnelle postdiplôme
- Exercer la fonction de praticien formateur et praticienne formatrice durant la formation
- Obtenir l'accord et le soutien de son employeur pour réaliser cette formation

### → **Caractéristiques organisationnelles et structurelles du CAS HES-SO de PF :**

Cette formation se présente sous la forme d'études en cours d'emploi, à raison de deux-trois jours groupés par mois, pour un total d'environ 25 jours sur une année ou deux ans. Ce volume de formation correspond à 15 crédits ECTS (équivalent à 150 heures « académiques » et environ 300 heures de travail personnel).

L'ensemble de l'offre de formation est conçu sous une forme interfilière mais comprend des séquences et des périodes à l'intérieur des modules qui permettent le développement de compétences liées aux aspects plus directement professionnels – expertise professionnelle – ainsi qu'au partenariat avec les filières et les hautes écoles.

### → **Validation et Certification :**

La validation des modules obéit aux trois principes suivant :

1. La validation des modules permet la mise en évidence du développement des compétences visées.
2. L'évaluation porte prioritairement sur les processus mis en œuvre par le/la PF.
3. Les épreuves de validation des trois modules sont variées et complémentaires.

Le travail de certification porte sur la fonction de PF et permet à l'étudiant-e de démontrer la compréhension et l'intégration des différents éléments de la formation. Les consignes écrites de réalisation du travail sont communiquées à l'étudiant-e au début de la formation. Elles comprennent :

- Les modalités de réalisation.
- La description de la procédure d'évaluation/validation, accompagnée des critères d'évaluation.
- La remédiation prévue.

Ce travail est réalisé en principe durant la formation, il comprend entre quinze et vingt pages et est évalué par un formateur ou une formatrice désigné-e par l'organisateur ou l'organisatrice.

Les principes de certification sont les suivants :

- Exigence de participation régulière et active aux sessions de formation
- Validation de chacun des modules selon la fiche module
- Réalisation du travail de certification selon les consignes et en correspondance avec les critères d'évaluation prédéfinis.

Les conditions de certification sont décrites dans le règlement d'études.